Bordereau attestant l'exactitude des informations - BERNAY - 2701 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/10/2025 - B2025/002443 - 2012 B 00185 - 752 438 226 - ABDERRAHIM LAMINE

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABDERRAHIM LAMINE EURL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 438 CHE DU PETIT HEBERT 27210 FOULBEC

SIREN : 752 438 226

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N clos le : 31/12/2024

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	2 306	030 2 306	
	Immobilisations financières * (1)	040	153	042	153
	Total I (5)	044	2 459	048 2 306	153
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS — Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	8 929	070	8 929
	Créances (2) — Autres* (3)	072	2 415	074	2 415
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	79 984	086	79 984
	Charges constatées d'avance*	092	315	094	315
	Total II	096	91 643	098	91 643
	Total général (I + II)	110	94 101	112 2 306	91 795

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	100
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	82 985
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	4 869
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	88 954
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 271
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 : 879)	172	1 081
	Comptes courants d'associés	173	489
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	2 841
	Total général (I + II + III)	180	91 795

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d' un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT

© Sage

ABDERRAHIM Lamine EURL
Taxi - Maxi - Le Neubourg
438 chemin Le Petit Hébert 27210 FOULBEC
Tél. 06 19 04 40 68
752 438 226 RCS BERNAY - APE n°4932Z
Convention n°0762563955
TVA FR 45 752438226

Copie

ABDERRAHIM Lamine

Société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros
Siège social : 438 chemin du petit Hébert 27210 FOULBEC
752 438 226 RCS BERNAY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
Du 15 aout 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze aout, à vingt heures, les associés se sont réunis au siège social de l'entreprise, 438 chemin du petit hébert à Foulbec en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Lamine ABDERRAHIM, associé unique, propriétaire de 100 parts sur 100 est présent et préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, le cas échéant
- le rapport de gestion de la gérance ;
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.
L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.
Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Ratification de la rémunération et des remboursements de frais de la gérance
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion de la gérance puis, le Président ouvre la discussion.
Personne ne demandant la parole, le président mets successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître un bénéfice net de 4869 euros.
En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION
L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération nette allouée au Gérant au cours de l'exercice pour un montant de 15000 euros, des charges sociales patronales pour un montant de 9121 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures trente.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Lamine ABDERRAHIM

ABDERRAHIM Lamine EURL
Taxi - Mazia - Le Havre / N°111
438 chemin Le Petit Hébert 27210 FOULBEC
Tél. 06 19 04 40 68
752 438 226 RCS BERNAY - APE n°4932Z
Conventionné 762563955
TVA FR 45 752438226

ABDERRAHIM Lamine
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 438 le petit Hébert 27210 Foulbec
752 438 226 RCS BERNAY

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Monsieur,

Nous vous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et pour soumettre à votre approbation les Comptes Annuels du dit exercice.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires tels que prévus par la réglementation.

Situation et activité au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2024, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 66791 euros. Ce chiffre d'affaires est en augmentation de 3,54% par rapport à l'exercice clos le 31/12/2023.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 61592€. Les charges d'exploitations sont en augmentation de 2,78% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation correspond à une augmentation des charges sociales (9121€) et à une augmentation des tarifs du carburant. Nous avons réussi à contenir cette augmentation en reportant certaines charges comme le renouvellement de l'imprimante qui arrive en fin de vie par exemple.

La rémunération du gérant s'élève à 15000€ sur l'exercice, somme qui est en identique à l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation avant impôts se solde par un bénéfice de 5199€.

Le résultat net de l'exercice 2024 fait apparaitre un bénéfice de 4869€. Cette somme restera sur le compte courant de la société, incluse en réserve dans le fond de roulement.

Pour rappel, Monsieur ABDERRAHIM Lamine, gérant de la société et associé unique met à disposition gracieusement l'usage de la licence n°111 au Havre acquise en son nom propre.

Evolution prévisible et perspective d'avenir

Cet exercice a connu une stagnation du chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. Nous constatons une augmentation des charges d'exploitation (assurances, carburant, charges sociales) qui sont de plus en plus lourdes dans notre comptabilité.
Concernant l'exercice prochain, un nouveau véhicule est commandé (livraison prévue en automne 2025) avec la perspective d'un nouveau contrat mobifil. Ce véhicule sera équipé d'une rampe TPMR et donc les loyers auront un poids plus important dans les charges d'exploitation. L'objectif est donc de compenser cette augmentation de charges concernant le véhicule par une augmentation du chiffre d'affaires mobifil en parallèle. Nous devons aussi envisager le remplacement de l'imprimante.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Nous n'avons pas d'évènements importants à signaler depuis la clôture de l'exercice

Evolution juridique de la Société - Participations

Notre Société n'a procédé à aucune prise de participation ou de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

Aucun titre de participation n'apparaît à l'actif de notre plan.

Conformément aux dispositions de l'Article 356-3 de la Loi et compte tenu des informations reçues en application des Articles 356-1 et 356-2 de ladite Loi, nous vous indiquons ci-après l'identité des Associés détenant des participations dans notre Capital social supérieur au dixième, au tiers ou à la moitié dudit capital :

- Monsieur ABDERRAHIM Lamine 100 %

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'Article 223 du Code Général des Impôts, nous vous informons que le montant des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'Article 39-4 du même Code s'élèvent à : NEANT.

Conclusion

Ces comptes représentent une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de notre Société.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner au Gérant Quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2024

ABDERRAHIM Lamine EURL
Taxi - Mazia - Le Havre / N°111
438 chemin Le Petit Hébert 27210 FOULBEC
Tél. 06 19 04 40 68
752 438 226 RCS BERNAY - APE n°4932Z
Conventionné 762563955
TVA FR 45 752438226

LE GERANT